

APRC - réunion du CA, 78A rue de Sèvres – 75006 PARIS

Présents : Gérard DUBUS, Maryse DUBUS, Josiane ETCHEGARAY, Christian QUINTIN, Brigitte CLAUDE, Christiane PAURD, Brigitte TETART, Jean-Louis WATHY, Christine BOCKAERT, Cécile AZARD, Luc GOURAUD, Jean-Pierre MOUTON.

1 – Bilan de l'Assemblée Générale 2023

Bilan financier :

coût total :	=	6562,14 €
réglé par les adhérents	=	947,10 €
réglé par l'APRC	=	5615,04 €

Ces montants sont légèrement supérieurs au budget prévisionnel : un écart de près de 2000€ qui s'explique par le coût de l'hébergement et le changement de mode de financement par les adhérents. Le but de faire venir, grâce à cela, plus d'adhérents n'a pas véritablement été atteint.

- Retours :**
- De nombreuses expressions favorables sur le site APRC ;
 - La spécificité de l'APRC sur le sujet des retraites a été à nouveau souligné comme une nécessité par plusieurs parmi les nouveaux adhérents, en particulier.
 - Grâce à l'expression des anciens qui étaient présents, on a pu mesurer l'évolution (recrutement, place des femmes, négociation avec l'épiscopat et les supérieurs majeurs, démarches auprès de politiques pour l'évolution de la réglementation, actions judiciaires) de l'APRC.
 - L'accumulation des situations individuelles n'est pas encore parvenue à une revalorisation de toutes les petites retraites Cavimac. C'est pourquoi il faut continuer ce combat par tous les moyens à notre disposition.

2- Au sujet du Conseil d'Administration de l'APRC

Rappel de quelques règles de fonctionnement :

forfait : un montant de 45€ est versé chaque trimestre pour indemnisation, aux membres élus du CA. Au-delà de ce montant, les frais réels sont remboursés sur présentation d'un justificatif. Les trajets pour le CA sont remboursés, mais la carte d'abonnement sncf reste à la charge de chacun.

missions et invitations : elles doivent être approuvées par le CA.

Trombinoscope pour le site

Pour la mise à jour du site internet de l'APRC, les nouveaux membres communiquent leur photo.

Répartition des tâches à l'intérieur du CA :

Brigitte CLAUDE, gère l'inscription au fichier des nouveaux adhérents, ainsi que les inscriptions à l'Assemblée Générale.

Christian QUINTIN assure l'animation de l'équipe qui gère le site internet APRC.

Maryse DUBUS assure la cohérence entre le fichier adhérent et celui du site ; elle vérifie les commentaires du site APRC. Elle accueille aussi de nouveaux adhérents, avec Christiane PAURD.

Gérard DUBUS est trésorier adjoint,

Christiane PAURD assure l'accueil des nouveaux adhérents et met à jour les fiches communauté. Elle participe activement à l'équipe juridique.

Josiane ETCHEGARAY est trésorière. Outre les comptes, elle organise les courriers aux non-mailés et tient à jour la liste des nouveaux adhérents.

Luc GOURAUD, secrétaire, assure la production de l'ENDIRCA.

Jean-Pierre MOUTON convoque et préside le CA.

Il reçoit, envoie les courriers et les dispatche, selon les sujets, à qui de droit.

Il est aussi membre de l'équipe juridique et de la commission partenariat.

Il collabore au Bulletin «Agir retraite» avec Michel NEBOUT et l'entreprise CADRATIN.

Hors CA

Michel NEBOUT, responsable de la commission communication, veille à nos relations relations avec les politiques. Il assure de plus la mise en page et la fabrication de notre bulletin AGIR RETRAITES.

Jean DOUSSAL veille à la parution régulière des billets sur le site et participe à la commission juridique.

Joseph AUVINET et Alain GAUTIER sont leader dans le traitement des dossiers juridiques.

Jean DOUSSAL, Christiane PAURD, Isabelle SAINTOT et François HUBERT représentent les AMC au CA de la CAVIMAC. Jean et Christiane, qui ne souhaitent pas prolonger cette activité, seront remplacés par Christine BOCKAERT et Jean-Pierre MOUTON, lors du renouvellement de ce CA en octobre.

Gisèle, notre ex-vice présidente, nous a laissé un dossier complet de ses différentes tâches au sein du CA, tant en ce qui concerne la logistique que la convention relative aux procédures. Qu'elle soit vivement remerciée pour tout ce qu'elle nous a apporté tant dans l'organisation que par ses idées.

Organigramme : Cécile Azard se propose de faire un organigramme à partir des renseignements ci-dessus, afin de faciliter une répartition nouvelle de ce que nous avons à faire au sein du CA.

Commissions qui ont fonctionné ces dernières années :

communication : Christian QUINTIN, Maryse DUBUS, Georges DELENNE, Michel NEBOUT, Jean DOUSSAL.

Réunion mensuelle.

Juridique : Joseph AUVINET, Alain GAUTIER, Christiane PAURD, Jean DOUSSAL, Jean-Pierre MOUTON, Catharina HOLLAND, Jean-Louis WATHY. Cécile AZARD.

→ dossiers pris en charge et élaborés dans les régions

→ rôle déterminant d'Alain GAUTHIER et de Joseph AUVINET qui a assuré le suivi de nombre de dossiers qu'il a plaidés.

Partenariat : Laurent et Josiane ETCHEGARAY, Françoise COMPAIN, Christiane PAURD, Jean-Pierre MOUTON. Quelle suite à donner ?

Lien avec ESAN : organisation auprès du Conseil de l'Europe qui permet de porter des réclamations collectives, au regard de la charte sociale européenne signée par la France.

Un dossier est constitué pour porter revendication en ce qui concerne les montants trop faibles de la pension CAVIMAC et les discriminations qu'entraîne son mode de calcul différencié selon les périodes de cotisations. Il faudra probablement attendre que la réforme des retraites en cours arrive à sa conclusion pour déposer devant le Conseil de l'Europe.

⇒ Cécile AZARD se propose de prendre contact avec Léon DUJARDIN et d'assurer le suivi de ce dossier.

Le prochain CA sera en partie consacré à une nouvelle répartition des charges.

Calendrier des prochains Conseil d'Administration de l'APRC

Date	Horaire	Lieu/mode
21/06/2023	9h00-11h00 –14h00-16h00	visio
02-03/10/2023	A partir de 12h00	78A rue de Sèvres
15/11/2023	9h00-11h00 –14h00-16h00	visio
15-16/01/2024	A partir de 12h00	78A rue de Sèvres
13/02/2024	9h00-11h00	visio
22/03/2024	16h00-19h00	78A rue de Sèvres

3 – Assemblée Générale 2024 :

date : les 23-24 mars 2024

lieu : Maison de la Salle, 78A rue de Sèvres, 75006 Paris.

4 - Un choix stratégique

Camille Chochois a écrit en substance à propos de la Fondation nationale pour le Clergé : *Le site de la fondation précise qu'ils aident tout autant les prêtres séculiers que les réguliers, mais aussi*

d'autres organisations et groupements catholiques, tels que les instituts religieux... Ne faudrait-il pas attirer son attention sur la question des arriérés de cotisations, et les difficultés des congrégations à les payer, puisqu'ils affichent ouvertement leur objectif d'aide à paiement des cotisations sociales ?

Nous remercions Camille de nous avoir invités à nous saisir de cette question.

Après en avoir délibéré, nous avons pensé que la stratégie la plus habile et la plus efficace serait, plutôt que de nous adresser directement à cette Fondation, d'informer les communautés concernées sur les possibilités de financement qui peuvent leur être accordées par cet organisme pour payer leurs arriérés de cotisations. Nous nous proposons de le faire à l'occasion des dossiers qui nous sont soumis par ceux ou celles qui nous sollicitent. Cette aide pourra certainement se cumuler avec celle accordée par la Cavimac elle-même en la matière. Cela permettra de régler nombre de situations du fait des subventions ainsi obtenues. Cette position est pragmatique ; elle s'appuie sur des progrès constatés dans la réflexion de certaines communautés.

Dans la foulée de ce questionnement, Jean Doussal a attiré notre attention sur les rapports ou interview qui font suite à la dernière réunion à Lourdes de la CEF, d'une part, de la CORREF de l'autre. Il apparaît dans tous les cas que l'aspect économique relatif aux questions d'emprise n'est jamais vraiment pris en compte. Au-delà des nécessaires réparations aux victimes d'abus révélés ces derniers temps, l'ignorance des réalités économiques, dans laquelle sont tenus nombre de membres de communautés religieuses, par volonté délibérée ou par insouciance, crée des situations de dépendance qui confinent à une emprise sectaire. Les conditions très incertaines de prise en charge lors des sorties (ou des renvois) de communautés peuvent entraîner des empêchements d'exercer sa liberté ou mettre dans des conditions dramatiques. On peut citer à cet égard le propos suivant : *« Se retrouver seule sans aide de l'Eglise ni préparation de la part de sa communauté, c'est la jungle devant soi, seule avec sa valise... »*

Autre problème qui concerne directement plusieurs de nos adhérents : l'Église de France entend prendre des dispositions et faire le ménage dans ses rangs en écartant des groupes et institutions en tout genre, qui ont reçu en leur temps approbation et/ou bénédiction de certains évêques. Mgr Brunin a tenu des propos tranchés, sans langue de bois, sur cette question. A la suite de quoi Jean D. a écrit dans son dernier billet, sur le site : *« En quoi toutes ces « dispositions » peuvent-elles contribuer à réparer les dommages faits aux victimes ? C'est même le contraire qui est en train de se produire ! Les membres de ces diverses communautés le découvrent lorsqu'elles veulent faire reconnaître leurs droits à pension vieillesse au titre des années de présence dans ces diverses collectivités religieuses. »*

Pour donner suite à ces réflexions le CA envisage d'adresser un courrier à Véronique MARGRON et à la commission en charge des dérives sectaires de la CEF pour attirer leur attention sur les données économiques et leur prise en compte, que ce soit en cas de sortie de membre ou en cas de radiation de certaines organisations culturelles. On envisage une prise de rendez-vous auprès de la présidente de la CORREF, et éventuellement une invitation à l'AG.

5- La question posée au Conseil d'État

L'APRC a déposé le 08/11/2022 une réclamation pour demander l'exécution d'une décision prise le 16/11/2011 par le Conseil d'État : la mise en œuvre du paragraphe 1.23 du règlement intérieur de la CAVIMAC qui a été déclaré entaché d'illégalité.

a) S'agit-il d'un vice de compétence ?

La CAVIMAC ne doit pas tenir compte des grades cultuels.

→ l'APRC a été suivie sur ce point par la Cour de Cassation.

b) S'agit-il d'un vice de forme ?

La CAVIMAC a modifié son règlement, mais affirme que, sur le fond, le Conseil d'État ne l'empêche pas de les faire valoir pour définir les conditions d'affiliation.

Le Conseil d'État n'a pas classé le dossier. Il nous a avertis qu'il avait engagé « une procédure juridictionnelle » à ce sujet. Affaire à suivre.

6 – Dossiers en cours

Dossiers juridiques :

Trois dossiers sont gérés par Christiane PAURD, Cécile AZARD et Jean-Louis WATHY+ Bernard DECONCHE.

Un dossier est géré par Joseph AUVINET

Les dossiers des anciens membres de FMRI dépassent largement la validation de trimestres CAVIMAC. Ils sont une dizaine à faire appel à un cabinet d'avocat. Nous les soutenons dans leur action, dans la mesure de nos moyens et de nos engagements.

Nouvelles adhésions :

Trois adhésions nouvelles ont été acceptées.

7 - Vade-mecum pour l'accompagnement des dossiers juridiques

Document élaboré par Christiane PAURD, Cécile AZARD et Jean-Louis WATHY, à la suite de demandes précises d'éclaircissements de la part des nouveaux intervenants dans l'équipe juridique, sur les procédures.

C'est un guide pratique, simple... pour une mise en route.

- ⇒ propositions : en faire un prochain bulletin ?
- mettre sur le site ?
- Faire un carrefour à ce sujet lors de la prochaine AG ?
- Faire une réunion régionale sur ce document ?

8 - Les régions aimeraient qu'on aille vers elles.

Il ne s'agit pas d'imposer, mais d'avoir une parole avec les participants aux réunions : sentir ce qui se passe dans les régions, les sensibiliser aux situations nouvelles et aux évolutions.

9 – Notre communication progresse

- En soutien aux anciens membres de la Fraternité Marie Reine Immaculée (FMRI), l'APRC a eu un échange de courrier avec Archevêque de Lyon qui a ordonné une enquête sur cette confrérie. Nous lui avons signalé le défaut de cotisation pour les anciens membres. Il nous dit la nécessité de se pencher aussi sur cet aspect dont sont

victimes toutes ces personnes. Affaire à suivre.

- Plusieurs journalistes ou auteur nous ont contactés et nous citent :
 - sur la retraite des AMC : la Vie
 - sur certaines communautés, Bethléem : Charlie Hebdo.

Le président

Jean-Pierre MOUTON

Le secrétaire

Luc GOURAUD